



HAL
open science

Aux marges de l'écrit. L'empire des signes dans les livres de raison français (XVe - XIXe siècle)

Sylvie Mouysset

► **To cite this version:**

Sylvie Mouysset. Aux marges de l'écrit. L'empire des signes dans les livres de raison français (XVe - XIXe siècle). A. Castillo Gómez. Culturas del escrito en el mundo occidental, del Renacimiento a la contemporaneidad, Casa de Velázquez, pp.189-199, 2015, 8415636938. hal-01681908

HAL Id: hal-01681908

<https://hal.science/hal-01681908>

Submitted on 17 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AUX MARGES DE L'ÉCRIT

L'EMPIRE DES SIGNES DANS LES LIVRES DE RAISON FRANÇAIS (XV^e-XIX^e SIÈCLE)

Sylvie Mouysset

Université de Toulouse Jean Jaurès - Framespa (UMR 5136)

Vers 1655, le hollandais Michiel Nouts peint *A family group*, œuvre dans laquelle il expose avec précision les éléments essentiels d'une pratique scripturaire ordinaire partagée par l'ensemble des Européens au cœur de l'époque moderne¹. Autour de la table sont réunis un père et une mère entourés de leurs quatre enfants. Le père, stylet à la main sur un registre ouvert, occupe la partie gauche du tableau ; il s'interrompt un instant pour écouter son fils aîné. L'homme partage la table familiale avec sa femme qui, à sa droite, veille sur l'éducation de trois enfants plus jeunes, très attentifs pour la plupart à l'intrusion du peintre dans leur intimité. Père et fils ont un intérêt commun lié au livre : celui que rédige le père et celui que lui tend son jeune garçon, sans doute en l'attente d'une leçon de lecture à venir. Épouse, filles et bambin assistent à cette scène d'apprentissage à l'autre bout de la table, tout en étant exclus de la sphère de l'écrit : poupée, hochet et cerises constituent leurs seuls attributs, objets ludiques indifférents à l'imprimé comme au manuscrit. On peut imaginer le père, plus tard, remettant le livre de raison à son fils, celui-ci étant alors chargé de perpétuer la tradition lignagère : il mettra ses pas dans les pas de son père et, comme lui, notera avec soin les menus et hauts faits de la mémoire familiale.

Selon Antoine Furetière, ce livre transmis de père en fils est celui dans lequel « un bon mesnager ou un marchand escrit tout ce qu'il reçoit et despense pour se rendre compte et raison à luy mesme de toutes ses affaires »². La définition est intéressante, car la pratique y est décrite pour la première fois comme débordant lisiblement du cadre de la boutique pour intégrer, tel un geste usuel, la sphère domestique. Le livre de raison est livre de comptes, son étymologie latine — *liber rationis* — renvoie, en effet, de manière très explicite à la pratique comptable et son usage relève aussi bien du domestique et du privé que de l'espace professionnel du bon marchand ; telle est la définition étendue de ce type d'écrit domestique offerte pour la première fois en 1690 aux lecteurs de dictionnaires par un singulier observateur de la société de son temps.

¹ NOUTS, *A family group*, huile sur toile, vers 1650, National Gallery of London. Cette œuvre est visible sur le site du musée : <http://www.nationalgallery.org.uk/artists/michiel-nouts>.

² FURETIERE, *Dictionnaire universel de la langue française*, s. v. « livre de raison ».

Le « bon ménager » est principalement le chef de famille, légitime auteur du livre de raison, ou plutôt scribeur, celui-ci n'ayant aucun besoin de maîtriser la langue de Montaigne pour tenir ses comptes. Outre le cadre de la famille, on rencontre aussi ce genre de carnets domestiques dans les archives des monastères et couvents. Qu'ils soient de la main d'un clerc ou bien plus souvent encore de celle d'un laïc, c'est en tout cas presque toujours un homme qui tient la plume et rédige les courtes notices de son livre de raison. Les femmes apparaissent plus rarement dans ce type d'écriture comptable, comme truchement entre époux absent ou défunt et fils trop jeune pour poursuivre l'œuvre paternelle³.

Petit carnet de mauvais papier ou grand *in folio* relié, les supports sont aussi variés que le nombre de leurs propriétaires, nous le verrons bientôt. Quant au contenu proprement dit de son livre, le scribe tient le compte de ses affaires, note le cours ordinaire des choses de la vie, la sienne, mais aussi celle de sa famille⁴. Événements familiaux — naissances des enfants, mariages de ces derniers, des parents et alliés, décès de membres de la famille ou d'amis proches — croisent d'autres nouvelles, souvent très brièvement exposées, comme la conclusion de contrats qui accroissent et consolident le patrimoine de la lignée. Certains scribes, plus bavards, ajoutent quelques notes sur des faits extraordinaires, tels le passage d'une comète ou d'une éclipse, l'entrée d'un prince et son accueil par les édiles de la ville, le logement des gens de guerre et les dégâts commis dans les métairies alentour. À cet ensemble qui tisse l'histoire des siens, une autre histoire, plus ou moins truffée d'événements externes celle-là, vient ainsi rythmer la *saga* familiale. Sous certaines plumes enfin, la recension régulière de recettes, de copies d'extraits d'ouvrages de droit ou de médecine, ou encore d'actes notariés, constituent autant de menus faits collectés qui pourront être utiles aujourd'hui ou demain, fragments d'un *vade-mecum* familial contribuant à la bonne administration des affaires domestiques de la lignée.

Si l'on se place « aux marges de l'écrit », on s'intéressera plus précisément à tout ce qui environne l'écriture, aux gestes et pratiques qui facilitent l'inscription des événements constitutifs de la mémoire familiale. On abordera en premier lieu « l'objet livre », sa construction, son achat ou son bricolage, sa manipulation, sa conservation et sa circulation au fil des générations. Comme tout bien patrimonial transmissible, le livre de raison a, en effet, un destin singulier que l'on tentera de suivre ici.

Tout aussi bien, le thème des « marges de l'écrit » invite l'historien à observer les pages de ces manuscrits d'un œil neuf, à s'intéresser précisément aux marges de leurs feuillets, à l'organisation de ces derniers, et bien sûr à tout ce qui n'y est pas vraiment écrit, mais dessiné, suggéré, biffé, froissé ou déchiré. En bref, il s'agit de lire entre les lignes d'une écriture qui ne va pas forcément d'un point à un autre, d'une idée à une autre, mais emprunte des chemins buissonniers qui désignent ou trahissent une palette étendue de sentiments : écriture de l'imagi-

³ MOUYSSET, BARDET, RUGGIU (dirs.), 2010.

⁴ TRICARD, 2002 ; CASSAN, 2005 ; LEMAITRE, 2006b et MOUYSSET, 2007.

naire, du rêve ou du jeu, écriture de l'hésitation ou du repentir, écriture du secret aussi, de la volonté de cacher à l'autre, lecteur curieux, ce que l'on est le seul à savoir, ou du moins le croit-on.

LE LIVRE DE RAISON, OBJET DU QUOTIDIEN

Le thème de « l'objet matériel » est difficile à appréhender en peu de mots, car forme et format sont presque aussi nombreux que les auteurs de livre de raison eux-mêmes⁵. Le livre peut être confectionné par les soins de son propriétaire ou commandé chez un libraire. Du petit carnet de poche *in octavo* dont les feuilles ont été rapidement cousues au grand *in folio* avec lacet ou fermoir élaboré, tous les formats sont disponibles. Les matériaux sont également très divers. Ainsi certains scribes, tel le provençal Alexandre de Rochemore, se rendent-ils chez leur libraire et passent-ils commande d'un beau livre blanc recouvert de basane et orné de motifs. Filets et bandeaux sont estampés à froid, avec fleurons aux angles et médaillon central historié, sans oublier quelques rubans multicolores en forme de marque-page ; pour couronner le tout, un beau fermoir permet de tenir ses comptes et sa mémoire sous clé⁶. D'autres, plus modestes sans aucun doute, se procurent un simple cahier de feuillets sans aucun parement protecteur. Tout dépend de la volonté de son propriétaire, de sa fortune ou de l'usage souhaité. Celui-ci peut, avec un minimum d'habileté, recouvrir son registre d'un carton léger, ou mieux, d'un vieux parchemin qui retrouve alors une seconde jeunesse. Ainsi procède le rouergat Dijols qui ménage un utile volet fermant en couverture, évitant la perte éventuelle de trop nombreux documents glissés dans son carnet : souvent, en effet, le livre se fait coffre et recèle une multitude de papiers prêts à s'envoler⁷.

Une autre manière de fabriquer son livre consiste tout simplement à écrire entre les lignes imprimées d'un almanach, d'un vieux calendrier ou encore d'un livre jugé inutile et dont les marges et feuillets blancs sont tout juste bons à recueillir ses notes. On peut, aussi bien, se procurer ou constituer soi-même des éphémérides, comme l'ont fait les scribes successifs de la famille Vaissete de Gaillac, de 1545 à 1916⁸. Cette pratique scripturaire reste cependant relativement rare en France à l'époque moderne, même si Montaigne l'a, semble-t-il, un temps affectionnée⁹.

À partir de supports extrêmement variés, dont on découvre souvent plusieurs types dans le même fonds familial, on peut imaginer que les usages différent

⁵ CASSAN, BARDET, RUGGIU (dir.), 2007.

⁶ Livre de raison d'Alexandre de Rochemore, marquis de Saint-Cosme (Languedoc), XVIII^e siècle. Archives nationales (AN), 83 AP5.

⁷ Livre de raison de Dijols, début XVIII^e siècle, Archives départementales de l'Aveyron (ADAv), 80J8.

⁸ POUMARÈDE, 2010.

⁹ MARCHAND, 1948.

selon la taille et la qualité du livre et que plusieurs documents sont parfois nécessaires à la pérennisation de la mémoire familiale : au petit carnet, on réservera les notes à la volée, d'une écriture brouillonne et éphémère, tandis qu'on recensera d'une plume soignée les événements à garder en mémoire dans le grand registre familial, celui-là même que l'on resserre dans un tiroir de son cabinet et que l'on tient hors de portée des regards indiscrets.

Quant à la taille et la durée des livres de raison, ces paramètres essentiels n'ont encore fait l'objet d'aucun travail sériel de grande ampleur, sinon le sondage effectué par N. Lemaître à partir du catalogue des bibliothèques publiques de France¹⁰. Celui-ci donne quelques indices sur les débuts de la pratique décelables en France dès la fin du xiv^e siècle, le véritable engouement se situant autour des années 1550-1650. La durée moyenne d'un livre de raison, malgré l'idéal d'éternité perceptible chez le moindre de ses rédacteurs, dépasse rarement deux générations. Sa taille, elle aussi très variable, peut atteindre trois cents pages si l'on insère comptes, données familiales, recettes, récits divers et aussi quelques feuilles blanches placées en réserve.

L'examen de l'ordre interne du livre révèle, là encore, une grande variété de pratiques. Selon le degré de technicité du scribe, l'ouvrage peut être pensé et organisé en différents chapitres thématiques : naissance des enfants, comptes domestiques, prêts et rentes, récit de choses mémorables... Mais, le plus souvent, les faits sont rédigés au jour le jour et n'ont d'ordre que celui de leur survenance, autrement dit du temps vécu. L'observation de la feuille de papier témoigne cependant d'un usage plus complexe qui bouscule un peu la chronologie et ménage une place aux annotations à venir, privilégiant certes l'ordre du quotidien, mais rendant possible l'insertion de variations et compléments ultérieurs. Le texte est correctement calibré en notices brèves, lesquelles sont parfois croisées, signe comptable classique qui désigne la transaction conclue, la dette éteinte, le contrat établi. Lorsqu'on ouvre un livre de raison, on a donc de fortes chances de rencontrer nombre de feuillets fermement barrés de deux traits croisés. Ce geste est plus inattendu lorsqu'il consiste à raturer presque sans mot dire l'annonce de la naissance d'un enfant dans la famille, signalant ainsi son décès.

En marge, certaines annotations en forme de titre de notice guident parfois le lecteur, comme chez le conseiller au présidial toulousain Jean de Paucheville¹¹. Le moindre espace est exploité, immédiatement ou quelque temps après avoir couché les premiers mots : lorsque des blancs sont ménagés, on l'a vu, c'est précisément en l'attente d'une inscription postérieure. La page est ainsi une sorte de pierre d'attente, espace potentiel de mémorisation à la fois mesuré et agencé par des plumes successives.

Le processus d'écriture domestique apprécie le temps long. De fait, rien n'est quasiment jamais rédigé d'un seul trait : le scribe revient sur ses écrits et, après lui, ses enfants et petits-enfants pourront encore compléter les informa-

¹⁰ LEMAITRE, 2006.

¹¹ Jean de Paucheville, Livre de raison, xvii^e siècle, Archives départementales de la Haute-Garonne (ADHG), IJ 548.

tions données par leur ancêtre, en écrivant dans les marges, à la suite, ou même entre les lignes de leur prédécesseur. Ce tuilage d'informations donne toute sa richesse à un livre conçu pour durer, instrument de transmission d'un savoir accumulé au fil des générations passées, en pensant à celles à venir. Dans ce but, l'encre choisie est fabriquée avec soin, le plus souvent par le scribe lui-même ; sa composition — dont le secret de la recette est parfois confié au livre — assure la longévité du témoignage.

Simple ou complexe, une telle mise en ordre a pour objectif de classer les données recueillies et de permettre à celui qui les consulte de les retrouver facilement, et ce malgré leur ancienneté. Hors son évidente utilité comptable, ce formalisme n'interdit pas cependant d'autres pratiques grâce à un support conçu également comme lieu d'expression et d'expérimentation de soi.

AUX MARGES DE L'ÉCRIT, LES SIGNES D'UN BROUILLON DE SOI

Toujours disponibles, les feuillets du livre de raison sont à portée de plume pour quelque réflexion ou digression plus ou moins consciente de la part du scripteur. Sont ici attendus les signes comptables — outre les notices croisées, on rencontre par exemple des kyrielles d'opérations, suites obsessionnelles d'additions chez Jeanne-Louise d'Ossun, ou amas de barrettes à dénombrer les sacs d'olives chez Jean-François Simon d'Azille¹². Avec ces évidentes reliques d'une écriture éminemment comptable, on rencontre aussi des exercices d'écriture et de signature, des caricatures, codes et biffures, des formes d'esthétisation de page de titre qui complètent l'éventail des signes tangibles d'une inscription en forme d'appropriation d'une technique difficile. Ces fragments d'apprentissage d'une discipline scripturaire qui doit rompre le corps — ne dit-on pas « être rompu aux écritures » ? — font du livre de raison un terrain d'expérimentation privilégié qui métamorphose le livre en véritable « papier de soi ».

Parmi les signes soumis à des essais répétés avant de parvenir à satisfaire leur auteur, la signature retiendra particulièrement notre attention car elle figure en bonne place dans ce genre d'écrit ordinaire. Nous ne pourrions ici qu'esquisser les grandes lignes d'un très vaste et très intéressant chantier déjà bien défriché par B. Fraenkel¹³. « Me suis ci souscrit » notent nombre de scripteurs : le nom signé représente un réel engagement, « une trace, mieux, une empreinte du corps et de l'âme »¹⁴. Si le but primordial de la signature réside dans l'identification de son auteur, sa fonction symbolique n'est pas moins importante. Le choix de la forme d'écriture du nom, des ornements qui l'accompagnent, la confusion des gestes scripturaire et esthétique montrent que le tracé personnalisé de son

¹² Jeanne-Louise d'Ossun, veuve de Roger-Joseph de Cahuzac, marquis de Caux, Livre de raison, XVIII^e siècle, Archives départementales de l'Aude (ADAU), 2^e 64. Simon d'Azille, Livre de raison, ADAU, 3J 2097. COQUERY, MENANT, WEBER (dirs.), 2006.

¹³ FRAENKEL, 1992.

¹⁴ *Ibid.*, p. 12.

nom désigne son auteur en même temps qu'il le représente et le contraint aussi à respecter la parole donnée. Cette dernière contrainte est d'autant plus évidente que l'écrit, placé sous le regard de Dieu, fait foi. Au souci d'identification s'ajoute ainsi celui de l'authentification de l'écrit laissé à la postérité. Faire foi, c'est précisément faire preuve. Loin d'ignorer l'existence de l'ordonnance royale de 1554 qui rend obligatoire l'apposition de la signature au bas des actes notariés, les scribeurs — et avant tout, parmi eux, les praticiens du droit — utilisent de plus en plus souvent cette forme très professionnelle de validation juridique des actes pour leur propre compte. Ils traitent alors leurs écrits du for privé comme des actes publics, leur conférant la même valeur probatoire. Le notaire rouergat Bérengues exprime cette volonté en 1634, montrant lisiblement qu'il sait fort bien à quoi l'engage l'apposition de sa signature au bas de la première page de son livre de raison :

Libre de raison de moy Robert Berengues [...] dans lequel ne a rien que ne soict vray certain et veritable et que foy ne puyse estre mise comme a tout aultre acte publique en foy de ce me suys soub[sign]é a Cassaignes¹⁵.

Au détour de ses recherches, l'historien peut ainsi, grâce aux écrits du for privé, compléter partiellement les conclusions de ses collègues sur la maîtrise de l'écriture des signataires en fonction de leur appartenance sociale, géographique, générationnelle et genrée¹⁶. Quelques précisions peuvent être apportées sur la naissance et la construction progressive d'un signe identitaire approuvé au fil de l'époque moderne, mais également au fil de sa propre vie, comme en témoigne l'armateur marseillais Antoine-Jean Solier dans une page d'écriture particulièrement significative de ses notes domestiques¹⁷.

La signature n'est pas le seul signe d'identité lisible dans un livre de raison. D'autres marques indiquent une autre identité, non plus civile, mais religieuse : croix, chrismes, invocations solennelles ornent les registres domestiques, placés au cœur du texte, en marge de celui-ci, ou encore en forme d'*incipit* qui énonce la tonalité générale de l'écrit ordinaire placé sous protection divine¹⁸.

Parmi les signes religieux, c'est la croix qui revient le plus souvent sous la plume des scribeurs. Six membres de la famille Perrin de Rodez tiennent leur livre de raison de 1579 à 1710 ; la croix est placée en amont de leur texte, centrée et en haut de page, pour annoncer les décès — comme lors de son premier emploi par Étienne à l'occasion de la mort de son père —, mais aussi les naissances. Son tracé peut être assez complexe ; une seule croix, cependant, est ornée d'une tête de mort et placée en figure de proue sur la page inaugurale du livre. Ce signe peut aussi garder la simplicité de deux traits rapides et se faire plus discret sur le côté du texte. Dessin et dessein à la fois, il exprime la volonté de son auteur de placer ses écrits sous protection divine et ainsi leur donner

¹⁵ Livre de raison de Robert Bérengues, ADAV, E882, XVII^e siècle, f^o 1.

¹⁶ Voir à ce propos QUÉNIART, 1977 et 1978, et FURET, OZOUF, 1979.

¹⁷ MOUYSSSET, 2006.

¹⁸ ID., 2002.

foi. Pour B. Fraenkel, un tel geste permet « d'augmenter le pouvoir de l'acte en l'établissant au nom de Dieu, affirmer également la légitimité de son contenu en le plaçant sous les auspices divins, le doter d'une protection renforcée »¹⁹. À propos des actes solennels, celle-ci note que « la présence des croix [...] n'est donc pas dénuée d'intentions précises : il ne s'agit pas seulement d'évoquer le Christ par ce signe, mais aussi d'ancrer l'acte écrit en Dieu par la médiation du signe de la Croix, cas unique de signe-objet : il possède, en effet, cette possibilité de *transitus*, "passage" entre une forme et un "prototype" divin sacré, dont les images sont exclues »²⁰. Chez les Perrin, la croix précède la date, mais peut aussi bien être accompagnée d'une invocation pieuse, telle *Quiescit in pace*, association qui conforte l'hypothèse d'un signe intentionnel et médiateur.

Voici donc dessinés à grands traits les contours d'un livre ordonné au fil des jours en notices brèves dotées de quelques interstices vierges pour des inscriptions successives ; ces notices sont parfois agrémentées d'un titre marginal facilitant leur lecture rapide. Elles peuvent être authentifiées par une signature et/ou ornées d'un signe indiquant l'appartenance religieuse de leurs auteurs. Jusqu'ici, cette présentation rapide ne montre aucun désordre visible au sein d'un livre structuré, en apparence tout au moins, selon les vœux de ses scribes successifs, le premier donnant généralement le ton et son rythme général à l'œuvre collective.

Or, si le livre de raison est un support d'inscription d'événements utiles à la pérennité de la famille, il est le plus souvent rédigé sans aucune cérémonie scripturaire, au fil des pages, sans ordre apparent ni souci esthétique véritable, sauf exception. Le registre n'a pas vraiment de statut équivalent à celui du livre imprimé, loin s'en faut, et demeure dans la plupart des cas un simple carnet de notes rédigé au fil des événements quotidiens. C'est donc tout naturellement qu'il est utilisé, à l'occasion, comme véritable brouillon de soi. Exercices d'écriture ou de signature, additions, caricatures et taches d'encre qui émaillent le texte témoignent de cette métamorphose du document en espace d'expérimentation propice à toutes sortes d'activités para-mémorielles, tels l'apprentissage, l'entraînement, le travail besogneux et souvent maladroit qui consiste à dompter sa plume en réitérant à l'infini le geste d'écrire, rompant le corps à une bien fastidieuse discipline.

La présence d'exercices d'écriture dans ce genre d'ego-documents tendrait à nous convaincre que le livre de raison reste accessible et non strictement enfermé dans le tiroir de quelque cabinet, support d'une initiation effectuée sous le regard d'un adulte attentif aux progrès de l'enfant. Si l'on prolongeait, par exemple, la scène peinte par Michiel Nouts évoquée en commençant, on pourrait imaginer le jeune élève près de son père, ce dernier disposant les doigts malhabiles de son fils autour du stylet, guidant sa main pour former les premières lettres sur l'un des feuillets vierges de son registre ouvert. Contemporain

¹⁹ FRAENKEL, 1992, p. 59.

²⁰ *Ibid.*, p. 61.

ou postérieur à la rédaction du livre, cet instant furtif qui mêle les écritures hésitantes de l'apprenti à celles, plus routinières et maîtrisées du chef de famille, révèle aussi le souci domestique de ne rien laisser perdre, pas même une page blanche laissée vacante à tel endroit du livre et immédiatement affectée à une transmission légitime des savoirs scripturaires.

Alors que tout semblait indiquer jusqu'ici que ce qui était écrit l'était pour l'éternité, la découverte d'usages en marge de cette écriture quotidienne invite à penser que le livre est aussi le lieu où s'exprime l'imperfection — ou plutôt la trace du perfectible — où rien n'est définitif, où la plume rêve, hésite, s'arrête, bafouille et finit même par biffer les lignes qu'elle vient de tracer. Quand elle s'égaré, elle dessine souvent, comme on peut le voir ailleurs, dans certains actes notariés ou encore quelques compoix ou cadastres historiés de la première modernité. Dans les livres de raison, le dessin est rarement « utile » ; au mieux, il n'est là que pour des raisons esthétiques, comme le montre, par exemple, la page de titre du livre de Jean-François Simon d'Azille, qui tente d'imiter celle d'ouvrages imprimés, ou pour des motifs plus futiles, comme le plaisir de laisser courir sa plume pendant qu'on pense à autre chose. Poules, ânes, paons, ornements divers forment un ensemble de *graffiti* de papier. Certains portraits hâtivement dessinés ont peut-être une vocation particulière : autoportrait, portrait de l'être cher... La précision souhaitée des traits semble indiquer le souci du dessinateur de sauvegarder la mémoire d'un visage ou d'une silhouette précise. Sur le livre de comptes de Louis de Bonald, le dessin reste énigmatique, profil solitaire sur une simple couverture parcheminée ; il conservera à jamais son secret, faute de ne savoir à qui l'attribuer²¹. Le silence reste un dernier signe à envisager, aux marges de l'écrit. Difficile à appréhender, il est pourtant assez courant ici, même si on l'attend plutôt chez les mémorialistes que dans les pages arides des livres de comptes. Et pourtant, au ras du sol de cette écriture ordinaire, on peut noter quelques belles traces de silences apposés tels des scellés sur la mémoire de la famille et dont il reste à dire quelques mots.

À l'abri des regards, libre cours est donné, non à l'épanchement, mais à l'expression plus ou moins lisible du secret. Pour cela, le scribe a plusieurs cordes à son arc, de l'encodage de son texte à la destruction pure et simple de quelques pages de son livre jugées trop bavardes.

Du sire de Gouberville au notaire dauphinois Pierre-Philippe Candy, on sait que les auteurs de livres domestiques pratiquaient, tels les diaristes — Samuel Pepys est sans doute le plus célèbre de ces tachygraphistes —, l'encodage personnalisé de leur texte, en totalité ou en partie²². Tandis que Gouberville affectionnait l'alphabet grec, Candy met au point un code personnel assez sommaire et trivial afin de raconter par le menu ses frasques libertines sans être incommodé par un lecteur importun ; à moins que la simplicité du codage, mêlant formules latines et signes explicites, ne s'éclaire par le désir obscur de pareille lecture. Au début

²¹ Louis de Bonald, *Livre de raison*, manuscrit du XVIII^e siècle, Millau, coll. privée Jean de Bonald.

²² FOISIL, 1986b et FAVIER, 2006.

du XIX^e siècle, Désiré Solier met au point un tableau colorié de l'emploi de son temps. Mais, quelques années plus tard, il avoue lui-même avoir perdu la clé d'un jeu de couleurs trop hermétique²³.

Il y a plus simple encore, pour ne point divulguer une parole échappée trop vite, c'est la biffure, largement pratiquée dans ce genre d'écrits ordinaires. Celle-ci trahit — plus souvent encore que le secret — les hésitations d'une plume réfléchissant à ce qu'elle est en train d'écrire, dans une construction mentale à la fois lente et délicate qui nécessite parfois quelque repentir en forme de lignes raturées. Si l'on veut masquer ses mots, la biffure n'est fiable qu'à la condition de s'acharner longuement sur ce qui doit absolument disparaître. De fait, dans sa maladresse, un tel geste souligne plus encore le renoncement qu'il n'efface l'aveu indicible ; c'est là son principal défaut. On pense ici, bien loin des écrits ordinaires, même si le désir de détruire est identique et a les mêmes fins, aux pages entièrement biffées de l'*Histoire de ma vie* de Casanova²⁴.

Reste la méthode radicale qui consiste à déchirer la page et qui laisse, comme la biffure, la trace explicite d'un mouvement impulsif en forme de blessure. Qui en est l'auteur ? L'historien est bien en peine ici de le dire : le scripteur lui-même ou l'un de ses successeurs, plusieurs années après les faits, voire plus d'un siècle, quand les descendants découvrent le forfait de leur ancêtre ? À cette question, la réponse ne peut être apportée que par l'auteur lui-même, mais cet aveu est rarissime comme on peut le lire ici sous la plume de l'avocat au parlement de Lyon François de Soubeyran :

J'avertis les curieux et les curieuses surtout de ne point s'ingérer à deviner pourquoy j'ay deschiré les pages cy dessus de ced. livre. C'est après la mort de mon bon père et pour raizons à moy regardant²⁵.

Plus radicale encore, est la perte ou la destruction pure et simple du livre et des papiers de famille, geste assez commun pour le plus grand désespoir de l'historien, mis en scène par certains romanciers tels Thomas Mann, Marguerite Yourcenar ou encore Sandor Marai dans son roman *Les braises*. La disparition du livre laisse parfois quelques indices. Le bourgeois de Rodez Raymond d'Austry achève son premier carnet par ces lignes : « Y a suite des memoires de choses plus remarquables en autre livre de mesmes volume que la presant », mais l'historien n'a jamais eu le privilège de les lire²⁶.

On ne cherche jamais de manière systématique ce genre de traces aux marges de l'écrit — on y perdrait beaucoup de temps si l'on voulait ne chercher qu'elles —, on les trouve au hasard de lectures assidues des textes manuscrits, à la recherche

²³ Les carnets de Désiré Solier (XIX^e siècle) sont conservés à la Société des Lettres de l'Aveyron.

²⁴ PRÉVOST, THOMAS (ed.), 2011. Voir, par exemple, au cœur du troisième volume du manuscrit de l'*Histoire de ma vie* conservé à la Bibliothèque nationale de France (BNF), NAF 28604(3), f° 200v^o: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000856t/f401.image>.

²⁵ Livre de raison de François de Soubeyran, écuyer et avocat au parlement de Lyon au début du XVIII^e siècle, VACHEZ, *Les livres de raison dans le Lyonnais*, p. 39.

²⁶ DÉBAT (ed.), 1991, p. 136.

de quelque sujet bien plus tangible que celui des marges. La rencontre est toujours émouvante car l'on ne s'y attend guère, au détour d'une page, dans un coin de reliure... et déroutante aussi, tant il est difficile d'analyser rigoureusement ce que l'on juge au premier abord comme la manifestation d'une certaine « déraison graphique »²⁷. Il faut du temps pour suivre ces égarements, un peu de poésie et d'imagination aussi. L'aide des historiens de l'art et des archivistes serait bien évidemment très précieuse pour une recherche avancée, car ils savent mieux que nous interpréter les signes non scripturaires de nos fonds d'archives. Croiser les sources est également souhaitable et même tout à fait nécessaire : compoix (ces cadastres méridionaux parfois magnifiquement illustrés que conservent nos dépôts d'archives du Midi de la France, celui du Tarn notamment²⁸), registres notariés et correspondances recèlent nombre d'égarements de la plume. Partager nos interrogations avec anthropologues et psychologues nous permettrait aussi de mieux connaître le sens profond de certains thèmes récurrents, portraits, animaux, croix, additions obsessionnelles, ornements divers, seings et signatures... Le chantier est largement ouvert et ces questions en suspens sont autant de pistes à poursuivre !

²⁷ CHRISTIN, 1995.

²⁸ LE POTTIER, 1992.